

LES DRAPEAUX DES RÉGIMENTS SUISSES AU SERVICE DES PAYS BAS PENDANT LA CAMPAGNE DE FLANDRE 1745–1747

Pierre Charrié

Le service suisse aux Pays Bas demeure le second après celui de la France. Il n'empêche que la connaissance des drapeaux de ce contingent reste lacunaire en dépit de recherches assidues de nos amis helvétiques. C'est en étudiant le très beau recueil manuscrit des «Triumphes de Louis XV» à la bibliothèque nationale de Paris que nous avons trouvé des précisions fort intéressantes sur les drapeaux en service lors de la campagne de Flandre menée par Maurice de Saxe contre les coalisés anglais, autrichiens et hollandais.

A cette époque, 1745–47, seulement 4 régiments suisses sont au service des Pays Bas: Samuel de CONSTANT DE ROBEQUE, Jean Rodolphe de STURLER, Salomon HIRZEL DE WULFINGEN, et Jean Baptiste de PLANTA. Chaque régiment a 3 bataillons de 4 compagnies. Chaque bataillon a 4 drapeaux, c'est à dire que chaque régiment a 12 drapeaux dont un blanc colonel. Nous sommes sûrs de la présence de ces régiments. Comme le manuscrit donne 4 modèles de drapeaux d'ordonnance seul demeure le problème de l'attribution.

CONSTANT, STURLER et PLANTA capitulent à Bruxelles le 20 février 1746 HIRZEL capitule probablement à Tournai le 23 mai 1745. Tous ces drapeaux sont conformes à la tradition. Croix blanche avec flammes ondées reproduisant en principe (je dis bien en principe) les couleurs du blason du colonel propriétaire. La famille de CONSTANT porte: coupé au 1 argent à l'aigle de sable, en 2 de sable au sautoir d'or. Ces couleurs noir, blanc, jaune se trouvent en parfaite conformité sur les drapeaux. Le manuscrit indique 11 drapeaux pris soit la totalité des drapeaux d'ordonnance. Croix blanche avec dans chaque quartier 9 flammes ondées: Jaune, noir, blanc, noir, jaune, noir, blanc, noir, jaune [Fig. 1]. Les STURLER, vieille famille bernoise, portent: De gueules à une barrière de prairie or. Plusieurs régiments de STURLER ont été au service des Pays Bas avec des drapeaux divers et toujours non conformes aux couleurs du blason. Le manuscrit indique 7 drapeaux pris. Croix blanche avec dans chaque quartier 7 flammes ondées: Gris verdâtre ou bleu, noir, rouge, gris verdâtre ou bleu, rouge, noir, rouge [Fig. 2]. Ce gris verdâtre correspond à une décoloration due à une mauvaise confection.

Déjà dans le manuscrit des «Triumphes de Louis XV», nous avons constaté pour un autre régiment de STURLER des variations importantes de couleur imputables à des pigments mal stabilisés et à des fabrications à l'économie fréquentes alors aux Pays Bas. Ceci est particulièrement vérifié pour les bleus et les verts. Un examen attentif fait ici pencher pour un vert d'origine. Il s'agirait d'une reprise des couleurs des drapeaux du régiment de Vincent de STURLER 1706–1716 qui avaient les flammes vert, noir, rouge. A signaler que le régiment de Beat Louis de STURLER qui succède à Jean Rodolphe en 1755 avait les flammes jaune, noir, rouge. L'emblème du régiment de Ch. Antoine de STURLER dit JEUNE STURLER demeure inconnu. La famille HIRZEL

présente un blason azur au cerf de gueules couché devant une tente argent terrassée de sinople. Le manuscrit indique 11 drapeaux pris. Croix blanche avec dans chaque quartier 11 flammes ondées: Vert, rouge, bleu, jaune, noir, blanc, noir, jaune, bleu, rouge, vert [Fig. 3]. Ce sont les couleurs du blason avec en plus le jaune et le noir. Ce drapeau diffère totalement de celui dessiné par le peintre suisse Pierre Favre, soit 7 flammes par quartier: Bleu, rouge, vert, blanc, vert, rouge, bleu, avec lui aussi la flamme blanche centrale. Cet auteur ne donne malheureusement pas ses sources.

Les PLANTA ont l'écu argent à la patte d'ours de sable appaumée de gueules. 4 drapeaux sont remis. Croix blanche avec dans chaque quartier 7 flammes ondées: Rouge et noir en conformité avec le blason [Fig. 4]. Il reste à retrouver bien d'autres drapeaux suisses du service néerlandais en particulier ceux levés en 1748: GRAFFENRIED, CHAMBRIER, STOCKAR, BUDE.

Et les drapeaux colonels? Curieusement, un seul exemplaire est reproduit. Il faut supposer soit que ces drapeaux sont restés au dépôt, soit qu'ils furent détruits ou cachés. La question reste en suspens. Le manuscrit montre deux drapeaux colonels. Celui du haut porte les armes de la province des Pays Bas, lion de gueules sur fond or, avec deux lions or par support, des flèches dorées dans les angles et le mot «HOLLANDIA» en noir sur une banderole bleue [Fig. 5]. Dans la partie inférieure du drapeau se trouve une ornementation dorée. Il appartient à un régiment d'infanterie néerlandais. Celui du bas, bien qu'assez similaire est un drapeau colonel d'un régiment suisse. Il est impossible de donner une attribution précise en raison de son uniformité et de l'absence de caractéristiques. On voit au centre l'écusson des sept provinces: Le lion or tenant le glaive azur et les 7 flèches de l'union sur fond de gueules. Les légendes sont ici peu visibles. Sur la banderole bleue supérieure est inscrit en noir la légende classique: «CONCORDIA RES PARVAE CRESCUNT» que l'on retrouve sur de nombreux emblèmes néerlandais de l'époque. Dans le bras, sur une autre banderole bleue «DISCORDIA MAGNAE DILA BUNTUR» [Fig. 6].

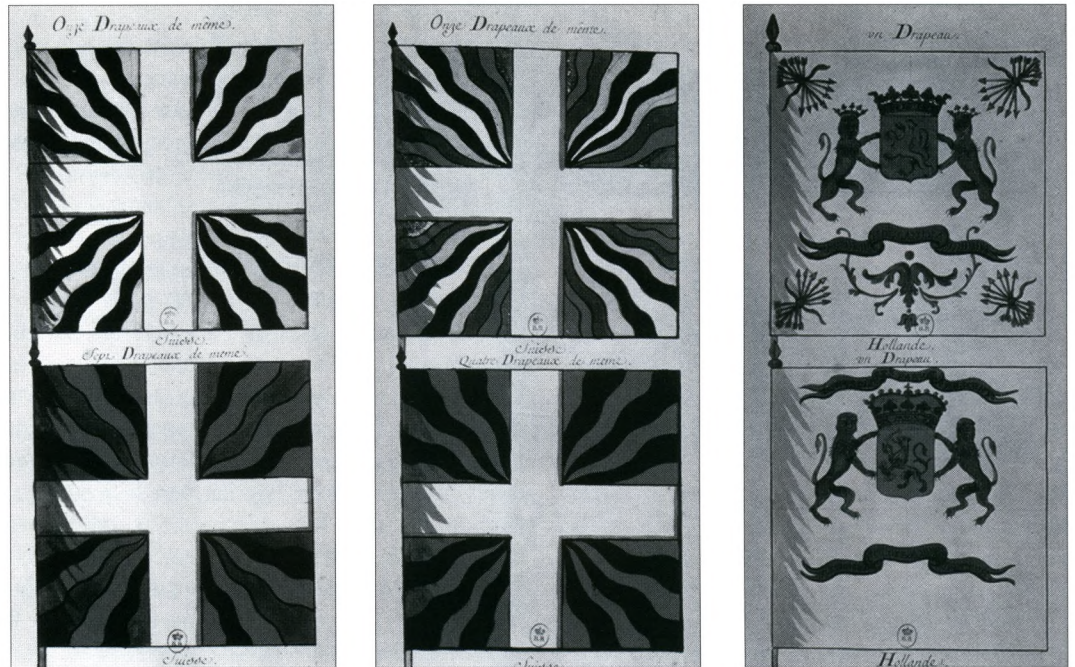
Cette même légende figure également sur un drapeau colonel d'un régiment suisse inconnu conservé à Berne. Ce type de drapeau colonel suisse apparaît vers 1720/1730. Il est conservé pratiquement jusqu'à la fin du siècle avec certaines variantes comme celle du régiment de LOCHMANN dont le revers comporte un trophée d'armes. A signaler que le drapeau colonel du régiment des GARDES SUISSES au service des Pays bas crée en 1748 est bien différent: «TANTA EST FIDUCIA GENTIS» devise identique à celle des Cent-Suisses de France. Contrairement aux indications données dans l'ouvrage de M. Werner Hirzel cette devise n'a été adoptée que sur les drapeaux du régiment des GARDES et à partir de 1815 seulement sur les drapeaux des trois régiments SPRECHER, JENNER et ZIEGLER.

Nous continuons l'étude des «Triumphes de Louis XV» qui renferment des emblèmes totalement inédits. C'est un travail difficile qui avance lentement. Lors de la prise de Bruxelles nous avons recensé 16 drapeaux néerlandais en cours d'identifications, de même plusieurs anglais de Fontenoy ou de diverses places. Pour les autrichiens, nous avons dénommé 8 drapeaux et 2 étendards venant de la bataille de Guastalla 1734 ou

des capitulations de Fribourg 1744 et de Nieuport 1745. Tous ces emblèmes sont d'autant plus intéressants qu'ils sont les derniers avant les règlements d'uniformité qui interviennent aussi bien en Angleterre qu'en Autriche vers les années 1743/1745. Nous espérons pouvoir vous en parler lors du prochain congrès.

Les drapeaux des régiments suisses au service des Pays Bas pendant la campagne de Flandre (1745-47):

- Fig. 1: (Constant)
- Fig. 2: (Sturler)
- Fig. 3: Hirzel
- Fig. 4: (Planta)
- Fig. 5: (Col. néerlandais)
- Fig. 6: (Col. suisse)



Drapeaux d'ordonnance des régiments suisses au service de la France, 1672-1762.

[Extrait de: Lucien Mouillard, «Les Régiments sous Louis XV», Paris, Librairie Militaire de J. Dumaine, 1882, planches 19 et 20]

- W = blanc
- N = noir
- R = rouge
- B = bleu
- Y = jaune
- + = foncé

Drapeaux d'ordonnance.		INFANTERIE ÉTRANGÈRE au service du Roi de France. Noms des Colonels propriétaires.		Drapeaux d'ordonnance.		INFANTERIE ÉTRANGÈRE au service du Roi de France. Noms des Colonels propriétaires.	
Y R Y R Y R Y R W		49^e RÉGIMENT. 1671. Levé dans le canton de Bern et pays de sa destination. Prévôté. 1672. B. d'Erlich. 1694. M. Mauch. 1701. H. Vilschindien. 1788. D. de May. 1799. D. de Bellon. 1761. M. Jansen. 1760. B. d'Erlich.	Y R B Y R N B Y R N W		63^e RÉGIMENT. 1677. Levé dans les trois cantons. Prévôté. 1677. B. Stoppa. 1692. B. de Surbeck. 1714. M. de Hemel. 1729. B. de Bonaval. 1739. M. Lacroix-Chantre. 1748. M. Grandvillars. 1749. M. de Balhazar-Salut. 1754. B. de Platte. 1760. M. Jenser.		
Y B W B B N/W	 <i>Auxilium Nostrum</i> <i>a</i> <i>Domino</i>	50^e RÉGIMENT. 1672. Levé dans les trois cantons confédérés. Prévôté. 1672. Stoppa le Vieux. 1701. N. Brandt. 1738. M. de Seedorf. 1728. M. de Bocard.	R Y N Y N N/W	 <i>Fidelitas & Honore</i> <i>obonore</i>	77^e RÉGIMENT. 1690. Levé dans les trois cantons. Prévôté. 1690. B. de Salls de Soglin. 1702. M. de May. 1715. M. Hubschman. 1741. C. de Diebach. 1760. C. de Diebach.		
B Y R W B W R Y+		51^e RÉGIMENT. 1672. Levé dans les trois cantons confédérés. Prévôté. 1672. M. de Salls. 1690. M. Polier. 1699. M. de Reynold. 1702. B. de Castellaz. 1722. M. de Bellon. 1739. M. de Marzin. 1756. B. de Reding. 1761. M. Pfeiler.	R N Y R N Y Y N R Y W		78^e RÉGIMENT. 1690. Levé dans les trois cantons. Prévôté. 1690. M. de Courtes. 1702. M. de Courtes. 1725. M. de Courtes. 1744. Ch. de Courtes. 1760. M. de Courtes.		
B R B R B W		52^e RÉGIMENT. 1672. Levé dans les trois cantons confédérés. Prévôté. 1672. M. Pfeiler. 1680. M. d'Essay. 1739. M. Burky. 1737. M. Tachoudy. 1746. B. Vigier. 1756. B. de Castellaz.	W N W N N W N N/W Fleurs de lys Y	 <i>FORTITER ET PRUDENTER</i> <i>fleurs de lys</i>	87^e RÉGIMENT. 1734. Levé dans les cantons grisons. Prévôté. 1734. H. de Travers-d'Orzstein. 1740. Hans-Gasler-Salls de Soglin. 1744. Salls de Maysfeld. 1762. B. de Salls.		
B R Y N R Y W		55^e RÉGIMENT. 1673. Schwitz et trois cantons confédérés. Prévôté. 1673. M. de Groder. 1691. M. de Groder. 1703. M. de Groder. 1714. B. d'Asfy. 1734. B. de Willmer. 1758. Waldner de Freustion.	Y N Y N N Y W		90^e RÉGIMENT. 1751. Levé dans le canton de Zurich. Prévôté. 1751. Huron de Luchmann.		